

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3577

Approbation d'une convention de coopération décentralisée entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le Comité Populaire de Hô Chi Minh Ville (Vietnam) - 2018-2020

Direction des Relations Internationales

**Rapporteur** : Mme BOUZERDA Fouziya

**SEANCE DU 29 JANVIER 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

2018/3577 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COOPERATION DECENTRALISEE ENTRE LA VILLE DE LYON, LA METROPOLE DE LYON ET LE COMITE POPULAIRE DE HO CHI MINH VILLE (VIETNAM) - 2018-2020 (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les relations anciennes nouées entre la France et le Vietnam et la volonté politique de coopération souhaitée par les deux pays stimulent l'effort de rapprochement de leurs collectivités territoriales.

Depuis le début des années 1990, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la Région Rhône-Alpes ont développé de multiples partenariats de coopération décentralisée avec le Comité populaire d'Hô Chi Minh Ville (HCMV qui représente la collectivité territoriale vietnamienne), favorisant ainsi le resserrement des liens entre les deux territoires.

En juin 2005, dans le cadre d'un accord de coopération, la Région Rhône-Alpes et le Comité Populaire de HCMV ont créé et cofinancé le fonctionnement du centre de formation aux métiers de l'urbain à destination des techniciens du Comité populaire, appelé « Paddi ». Le Paddi a organisé des sessions de formation et des missions d'expertise dans tous les métiers de l'urbain.

Depuis 2007, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon sont intervenues dans le cadre du Paddi pour assurer les sessions de formation ou des missions d'expertise.

Par ailleurs, les services techniques de la Ville de Lyon interviennent régulièrement depuis 1996 pour la mise en lumière du patrimoine bâti emblématique de Ho Chi Minh Ville, tels que l'Opéra, le Musée Hô Chi Minh, l'Hôtel de Ville, la grande Poste et le Musée des beaux-arts.

Ce cadre de coopération a permis également d'organiser régulièrement des rencontres économiques et culturelles tant à Lyon qu'à Ho Chi Minh Ville.

Afin de continuer à donner un cadre à ces échanges et afin de renforcer les liens économiques entre les deux agglomérations, il est proposé d'établir une nouvelle forme de coopération, incluant les actions de la Métropole de Lyon et celles de la Ville de Lyon, par le biais d'une convention globale de trois ans en application de l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales françaises.

Cette convention servira d'accord cadre pour les futures interventions de la ville de Lyon.

**I) Bilan de la coopération 2007-2017**

- Formation du personnel communal

Depuis 2007, des techniciens de la Métropole de Lyon, de la Ville de Lyon et de l'Agence d'urbanisme de Lyon interviennent pour animer des sessions de formation ou des missions d'expertise, dans le centre de formation « Paddi ».

Sur 60 ateliers de formation et 35 missions d'expertise organisés par le Paddi depuis son origine, la Métropole de Lyon et ses partenaires institutionnels en ont assuré environ la moitié, soit une trentaine, à raison de 6 ateliers au maximum par an.

Ces sessions ont permis de renforcer la maîtrise d'ouvrage des services techniques du Comité Populaire de HCMV dans les domaines suivants : gestion des déchets, gestion du patrimoine, foncier, logement social, transports, urbanisme, développement urbain, espaces publics, espaces verts, zoo, arbres, voirie, infrastructure, architecture haute qualité environnementale, gouvernance, finances.

Le centre de formation a été fermé en septembre 2017, suite au désengagement progressif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

- Le développement économique

Au cours de ces nombreuses formations, le Paddi a contribué à promouvoir l'expertise française et lyonnaise dans le domaine de l'urbain auprès des acteurs économiques de Hô Chi Minh Ville.

Grâce à ces liens et dans la volonté de développer des échanges économiques entre les deux territoires, des rencontres économiques ont pu être organisées au Vietnam pour des entreprises lyonnaises (missions économiques en décembre 2012 et septembre 2013) et à Lyon avec des entreprises vietnamiennes (juin 2013, juin 2014 et juin 2016).

- La mise en lumière du patrimoine bâti

Les services techniques de la Ville de Lyon sont intervenus en assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et la réalisation de mises en lumière de bâtiments de HCMV : le Musée Hô Chi Minh en 1996, l'Hôtel de Ville en 2004, l'Opéra en 2008, la grande Poste en 2013 et le Musée des beaux-arts en 2017.

- La coopération culturelle

La Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont participé aux années croisées France/Vietnam 2013-2014 qui ont marqué le 40<sup>e</sup> anniversaire du rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays.

Parmi les actions réalisées, on peut citer :

- l'organisation d'une semaine « la table de lyonnais » à HCMV en septembre 2013 ;
- l'exposition « architecture et urbanisme, Lyon et HCMV » organisée en mars 2014 à HCMV ;
- l'organisation des journées de HCMV en Rhône-Alpes en juin 2014.

## **II) Plan d'action prévisionnel de la coopération sur la période 2018-2020**

Afin d'assurer le maintien des liens avec le Comité Populaire de HCMV, il est proposé un nouveau cadre de coopération. Cette convention permettra de poursuivre les échanges techniques tout en donnant un cadre aux échanges économiques.

La nouvelle convention sera organisée autour de trois grands axes :

### 1- Les métiers de l'urbain

Le développement urbain a été le principal domaine d'intervention de la Métropole de Lyon et de la Ville de Lyon au travers des formations organisées par le Paddi.

Afin de poursuivre cette coopération technique, il est proposé de maintenir l'organisation de sessions de formation ou de missions d'expertise effectuées par des personnels de la Métropole ou de la Ville de Lyon sous la coordination de la Direction de l'Urbanisme du Comité Populaire de Hô Chi Minh Ville (DUPA), principalement dans les domaines suivants :

- la planification urbaine
- les transports publics et la mobilité
- le patrimoine bâti
- le tourisme
- le développement durable
- les espaces verts et espaces publics
- l'assainissement
- les services urbains
- la ville intelligente.

### 2- La lumière

Les services techniques de la Ville de Lyon pourront intervenir en expertise technique sur des projets de mise en lumière de lieux emblématiques de la ville de Hô Chi Minh Ville, comme cela se fait depuis 1996.

Pour chaque projet, une convention spécifique sera signée, établissant la répartition des actions entre les parties et le budget nécessaire à l'opération. D'autres partenaires financiers pourront être associés.

### 3- Le développement économique

Les deux agglomérations s'engagent à mettre en œuvre des actions afin de développer les relations et échanges économiques entre les deux territoires, leurs partenaires institutionnels et les entreprises privées.

Ce programme de coopération sera mis en œuvre selon les modes d'intervention suivants :

- La Métropole de Lyon s'engage à co-organiser des sessions de formation ou de missions d'expertise technique d'une semaine auprès du Comité populaire de Hô Chi Minh Ville (4 personnes par an en moyenne) et des accueils de stagiaires d'une semaine à Lyon (1 accueil de 4 personnes par an en moyenne).

- La Métropole de Lyon prendra en charge les frais de transport et de repas des missions à Hô Chi Minh Ville, les frais d'hébergement, de repas et de transports locaux des stagiaires accueillis à Lyon, ainsi que des frais de communication à Lyon.

- La Comité populaire de Hô Chi Minh Ville prendra en charge les frais d'hébergement, de transports locaux et des frais liés à l'organisation des sessions de formation à Hô Chi Minh Ville, les frais de déplacement des stagiaires à Lyon, ainsi que les frais de communication à Hô Chi Minh Ville.

- La Ville de Lyon pourra, dans ce cadre, poursuivre des projets spécifiques de mise en lumière et établira une convention particulière à chaque projet.

Le budget prévisionnel annuel se répartit de la manière suivante :

- 40 220 € pour la Métropole de Lyon, dont 22 000 € en coûts indirects (valorisation du temps de travail, charges) et 18 220 € en coûts directs (prestations) ;
- 11 650 € pour le Comité populaire de Hô Chi Minh Ville, dont 1 760 € en coûts indirects (valorisation du temps de travail, charges) et 9 890 € en coûts directs (prestations).

A ce stade, il n'y a pas de contribution financière de la part de la Ville de Lyon.

Vu les articles L 1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

### **DELIBERE**

1. La convention de coopération susvisée, établie entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le Comité populaire de Hô Chi Minh Ville, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Karine DOGNIN-SAUZE